



AVIS



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Administration de la gestion de l'eau



Direction Référence : EAU/AUT/21/0877 Dossier suivi par : Service autorisations - LWA Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Biwer 6, Kiirchestrooss L-6834 Biwer

Esch-sur-Alzette, le 28 SEP. 2021

Affichage Art. 24 §1



Table with 2 columns: Field (Requérant(s), Objet, Localité(s), Commune(s)) and Value (Monsieur Charel Etringer, Gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Wecker, Wecker, Biwer)

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Handwritten signature of Olivier Jeitz

Olivier Jeitz Chef du Service Autorisations

Annexe : Copie de la demande d'autorisation

Contact information: 1, Avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette, Tél. (+352) 24 556 - 920, Fax (+352) 24 556 - 7920, TVA : LU18877607 www.waasser.lu, e-mail : autorisations@eau.etat.lu

PERMISSION DE COURS D'EAU

Le présent affichage a lieu conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Biwer, le 5 octobre 2021 Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ bourgmestre (with signature)

Pierre BAYONNOVE secrétaire communal (with signature)